

**Le Mans, le 05 Janvier 2020**



Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2019 du bureau de la section  
volley-ball de l'UDSSL

**Présents Membres du bureau :**

Nicolas GASNIER - Eric DANGLETERRE - Françoise CAVALERIE -  
Anthony CHANCEREL - Philippe JANVIER - Stéphane METAIS - Franck  
THEROUX - Bruno IMBERT - Vincent DUMONT – Daniel LEJEUNE

**Absent excusé :**

Claude CASSON

**Bilan championnat phase aller**

Matches en retard après la phase aller :

- 2 en poule 1 dont 1 date non fixée
- 2 en poule 2 (dates non fixées)
- 2 en poule 3

A signaler, lors du Match Changé 2 contre Changé, 1 le score exceptionnel dans le 3<sup>ème</sup> set de **40 à 42** pour Changé 1. Du jamais vu de mémoire.

**Rappel Feuilles de match**

- N'indiquer que les joueurs présents (rayer les joueurs inscrits en trop)

## **Licences (au 20-12-2019)**

- 218 adhérents pour le championnat (contre 201 la saison dernière)
- 1 en attente de validation (ASPTT Le Mans)
- Plus de demandes de licence possible **au 12 janvier 2020**

### Bulletin d'adhésion

- Toujours des retards dans le retour des bulletins d'adhésion
- Les bulletins sont à envoyer à Nicolas (au fil de l'eau)
- Rappel de la procédure de retour des bulletins : Par voie postale ou dématérialisée
- Dématérialisation du bulletin pour les nouveaux joueurs

## **Trésorerie**

- Point de situation : Rien à signaler
- Factures envoyées aux clubs

## **Assurance**

- 2 blessés sur le début de saison
- EGR (jambe)/MMA (orteil)
- Nous allons voir avec la Maif si possibilité d'informatiser les bulletins IA Sport +

## **Certificat médical**

### Rappel

- Le certificat médical doit être de moins de 1 an

La présentation d'un certificat médical est exigée lors de la demande d'une licence (C. sport, art. L. 231-2) ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les 3 ans (C. sport, art. D. 231-1-3). Le certificat, datant de moins d'un an au jour de la demande ou de l'inscription du sportif à une compétition (C. sport, art. L. 231-2 à L. 231-2-3), mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée (C. sport, art. D. 231-1-1).

- Anticiper les demandes de licences pour le challenge. Mêmes conditions que pour le championnat.

## **Site Internet et communication**

- Penser à prendre des photos afin d'être publiées sur le site si vous le souhaitez. Les envoyer par mail à Nicolas.
- Nouveaux maillots Change2



- Demande de participation maillots faite par le club de la Chapelle

## **Challenge Alain Mottier**

- **Date début** : 06 Avril 2020
- **Finale** : Mardi 02 Juin 2020 (ou autre jour)
- **Lieu finale** : à définir Rouillon ? La Suze ? Ou autre ? Les responsables d'équipes intéressées sont invités à se faire connaître.
- **Invitation d'équipes loisirs** : Nom et nombre à définir en fonction du nombre d'équipes du championnat participantes
- **Buffet** à l'issue des finales

### **1. Infos Diverses**

- **Cartes cadeaux** (Pour toutes les équipes du championnat). Différence de montant concernant les vainqueurs du challenge, même principe qu'en 2019
- **Mise à niveau et PSC 1** : Des dates ont été proposées, sans succès.
- **Point billetterie** : peu de demandes
- **Date AG 2020** : jeudi 18 juin
- **Fin du mandat pour les membres du bureau en 2020.**  
 Une majorité des membres du bureau souhaite renouveler leur mandat, mais nous serions heureux d'échanger avec des responsables d'équipes ayant envie d'intégrer le bureau qui sera renouvelé à l'issue de l'AG de début de saison en septembre 2020. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher d'un membre du bureau